



Caf  
des Hauts-  
de-Seine



# L'accueil du jeune enfant dans les Hauts de Seine

## Etat des lieux et actualités

Rencontre du réseau des élus petite enfance 29 juin 2015



# SOMMAIRE

Le rôle de la Caf en matière de petite enfance

L'organisation de la caf des Hauts de Seine

L'offre d'accueil du jeune enfant dans les Hauts de Seine : accueil collectif, accueil individuel

Les principaux dispositifs financiers de la caf pour accompagner les projets d'investissement

Les principaux dispositifs financiers de la caf pour aider au fonctionnement des services



# La Caf et la petite enfance

## •Prestations aux familles

- 11 000 familles bénéficiaires du CLCA (congés parental)
- + de 20 000 familles bénéficiaires du complément mode de garde de la PAJE.

## •Le soutien aux parents

- Accompagnement social de plus de 3000 familles monoparentales
- Financement de services renforçant leurs compétences: LAEP, REAPP

## •Le soutien aux établissements d'accueil et aux RAM :

- Ingénierie sociale pour le montage de projets,
- Financement d'une partie des dépenses d'investissement
- Financement d'une partie des dépenses de fonctionnement

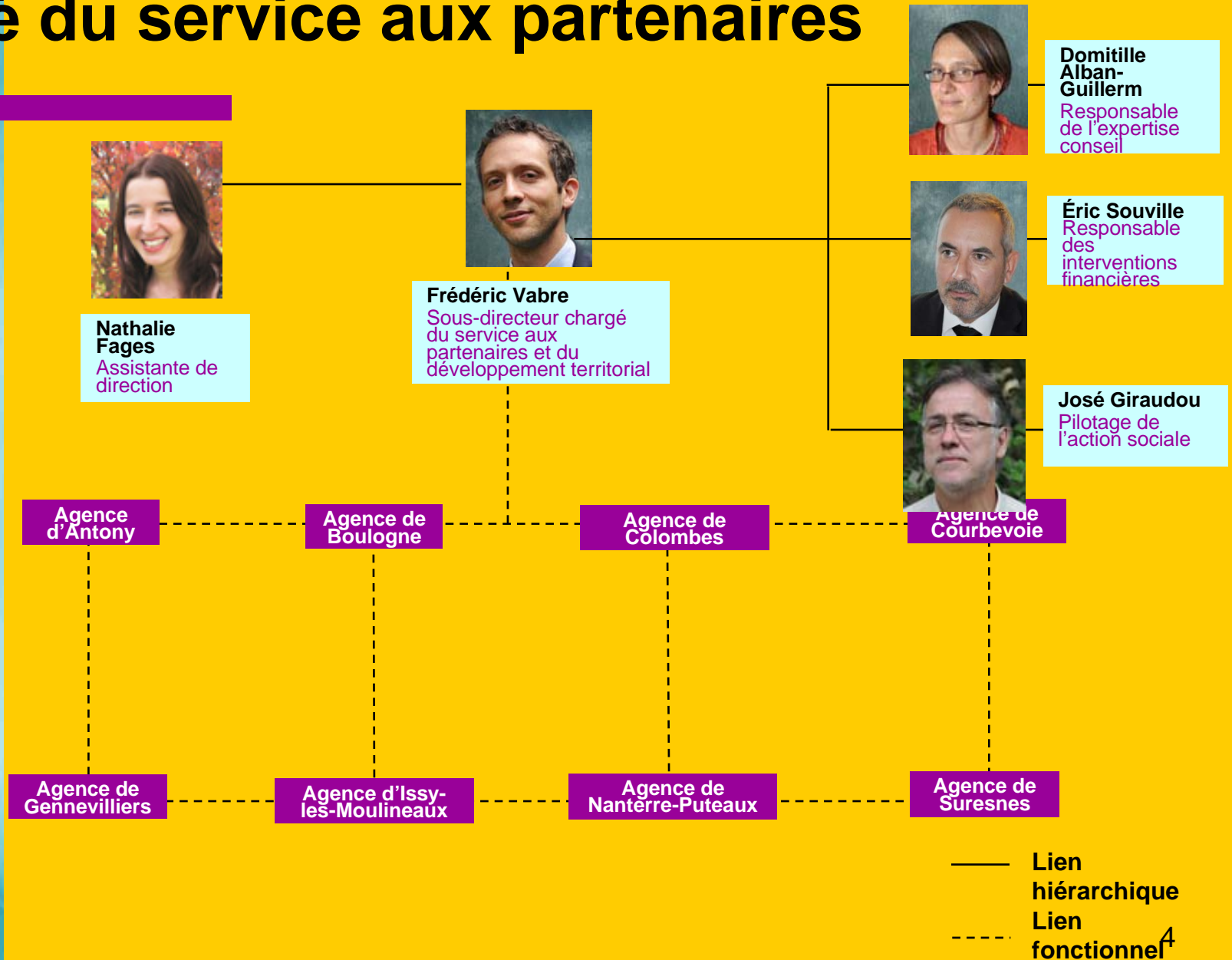
## •L'accompagnement supplémentaire des villes via les contrats de développements : les CEJ

## •Agréments

- La Caf est responsable de l'agrément des RAM, des LAEP
- Attention pas des EAJE et des assistantes maternelles (PMI)

## •L'information petite enfance via le site [Mon-enfant.fr](http://Mon-enfant.fr)

# L'organisation de la sous direction chargé du service aux partenaires





# Le pole enfance et jeunesse

•Les principaux interlocuteurs sur les projets petites enfance : les conseillers techniques enfance et jeunesse.



**Soizic Boishardy**  
Conseillère technique  
☎ 01 40 97 68 77



**Marie-Claude Bouloy**  
Conseillère technique  
☎ 01 40 97 91 67



**Pascale Gerbier**  
Conseillère technique  
☎ 01 40 97 91 39



**Manon Harguindéguy**  
Conseillère technique  
☎ 01 40 97 91 88



**Christophe Latour**  
Conseiller technique  
☎ 01 40 97 91 32



**Abdela Madi**  
Conseiller technique  
☎ 01 40 97 19 51



**Nathalie Merdrignac**  
Conseiller technique  
☎ 01 40 97 19 59



**Agnès Varin**  
Conseillère technique  
☎ 01 40 97 91 36



**Sophie Denizon**  
Cadre expert  
☎ 01 40 97 91 94



# Une demande de garde soutenue

- **24 614 nouveau-nés** étaient domiciliés dans les Hauts-de-Seine en 2013 (INSEE), en légère diminution par rapport à 2012 (24 790).

Soit une moyenne sur les 5 dernières années d'un peu plus de 25 000 naissances /an.

- **Le taux de natalité a été de 15,5 ‰ en 2013, supérieur aux taux régional (15,0‰) et national (12,6 ‰, INSEE).**

- La réforme de l'indemnisation du Congé parental (PREPARE) avec le partage prévu entre les parents devrait entraîner une hausse des demandes de modes de garde d'ici 2017.

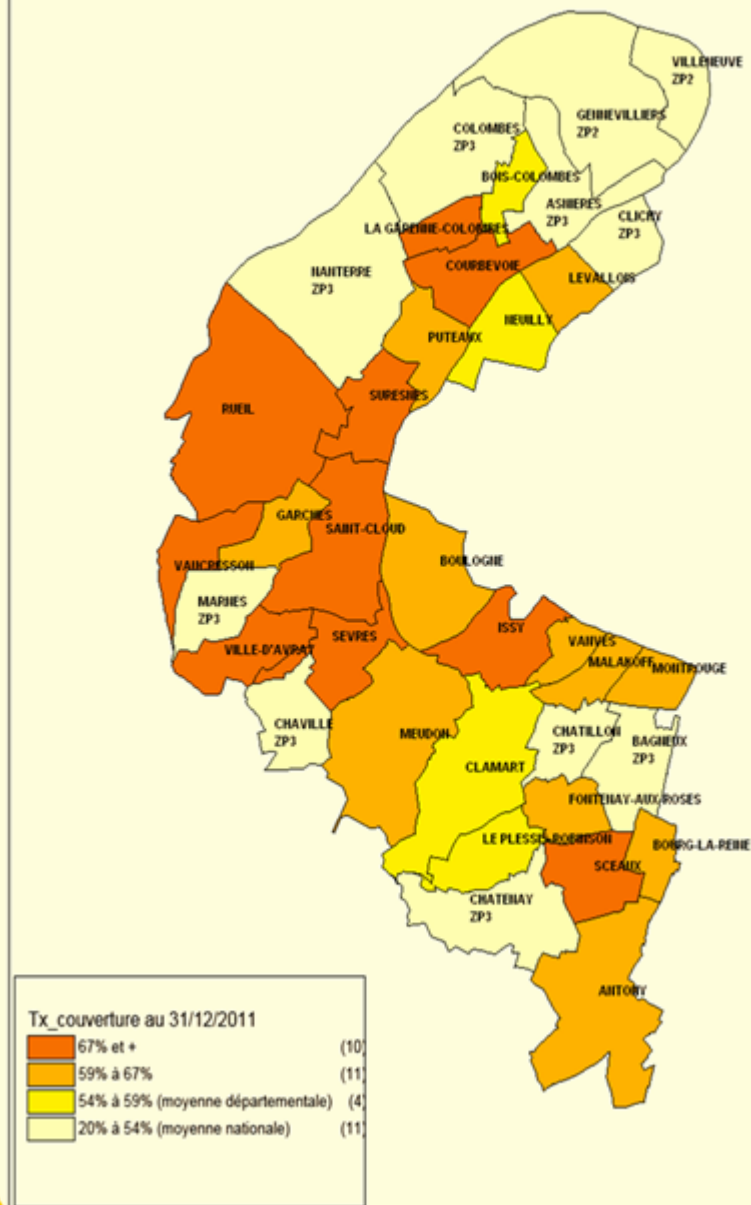


# La couverture des besoins par commune

La notion de taux de couverture comprend l'ensemble des modes d'accueil (hors famille)

11 communes alto-séquanaises sont situées en deçà de la moyenne nationale (54%) et 15 en deçà de la moyenne départementale (59%)

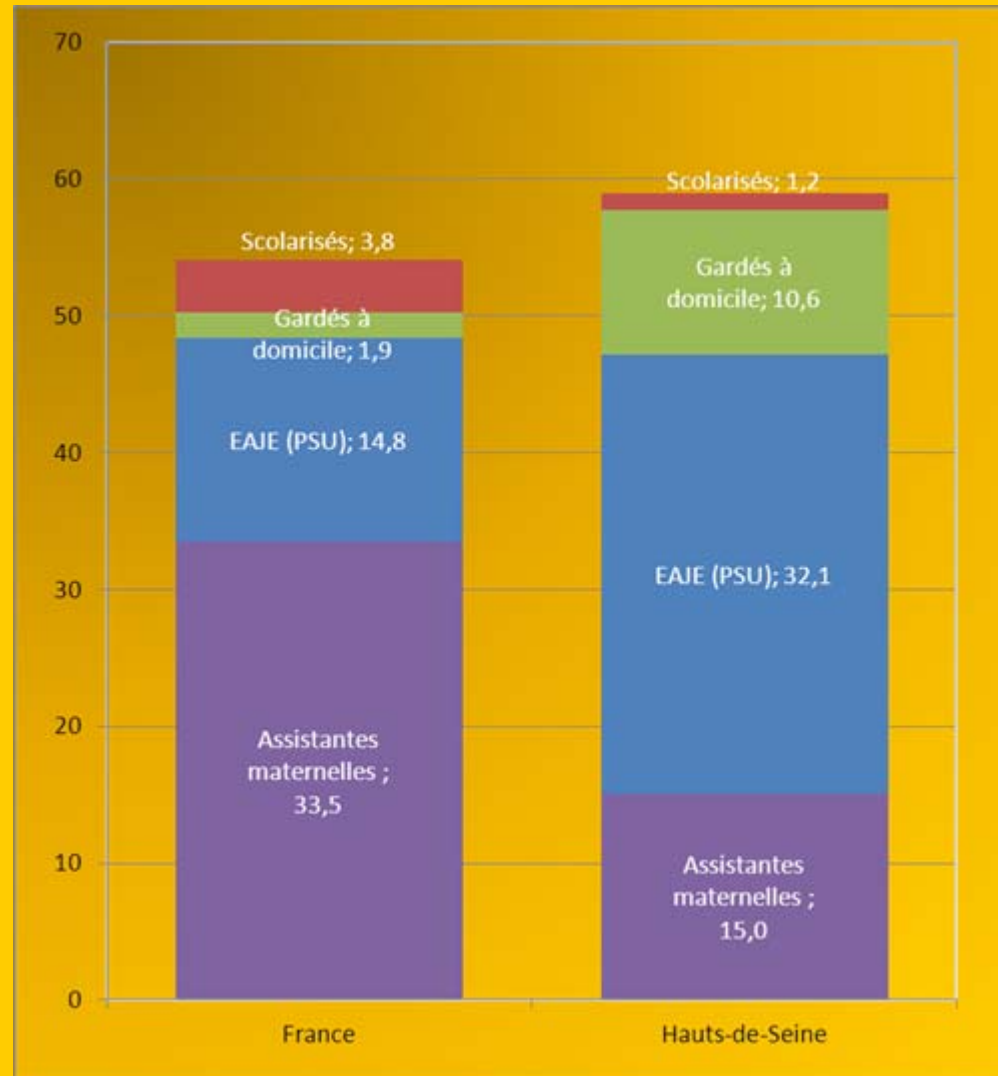
ZONES PRIORITAIRES





# Une offre d'accueil très marquée par l'accueil collectif

**Les Hauts de Seine est le deuxième département de France en matière d'accueil collectif, avec plus de 25 000 places agréées sur 560 équipements. Il comporte également une part importante d'accueil à domicile.**

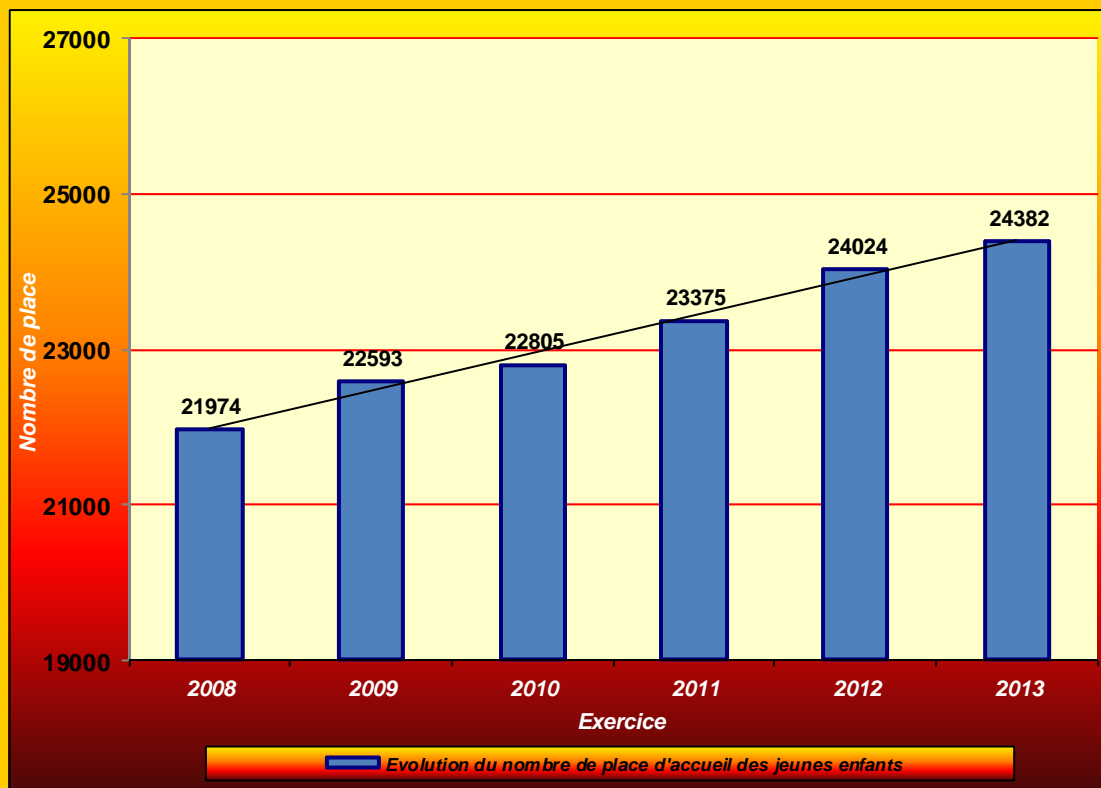






# Une évolution linéaire du nombre de places d'accueil collectif

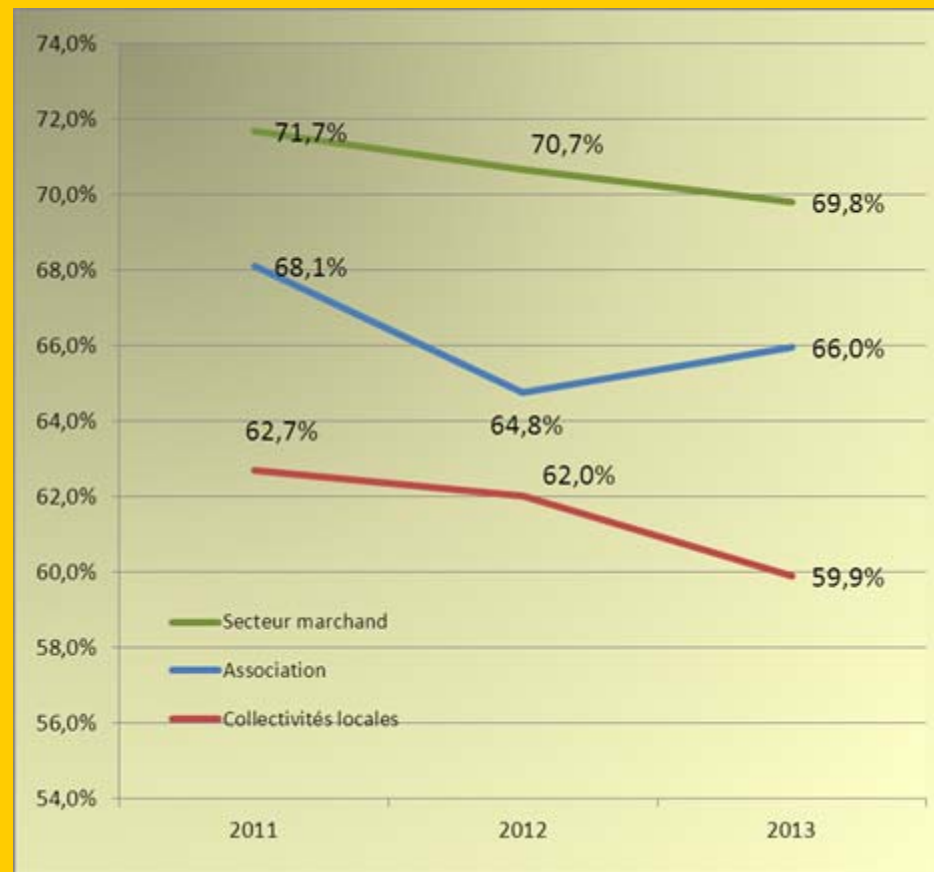
+ de 2 400 places nettes créées en accueil collectif depuis 2008





# Des taux d'occupation hétérogènes

Une marge de progression existe au niveau des taux d'occupation de certains équipements

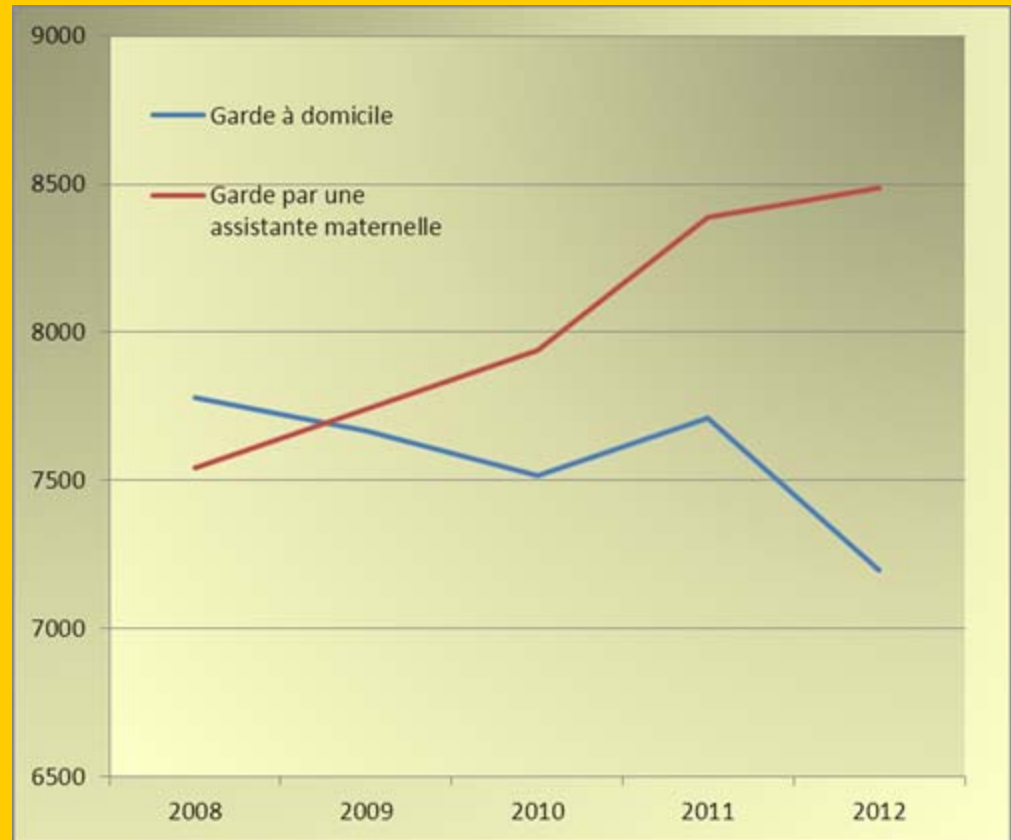




# L'accueil individuel des moins de 3 ans

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans gardés par une assistante maternelle est en progression constante.

Net fléchissement de la courbe du nombre d'enfants gardés à domicile ces 5 dernières années.





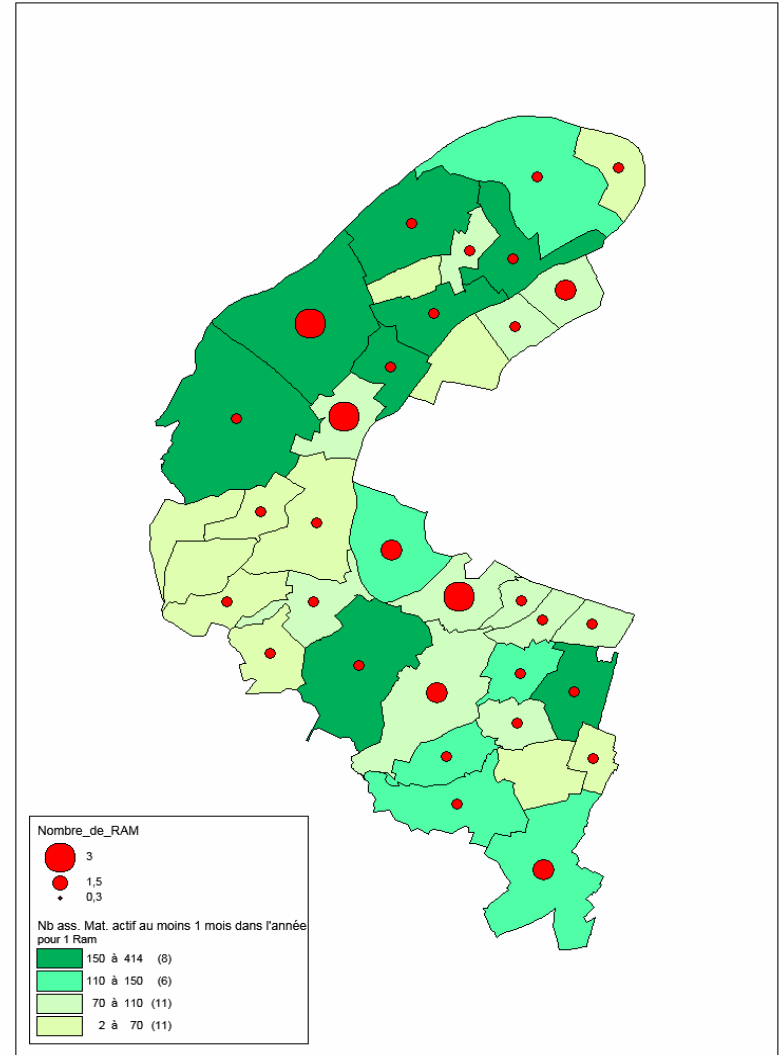
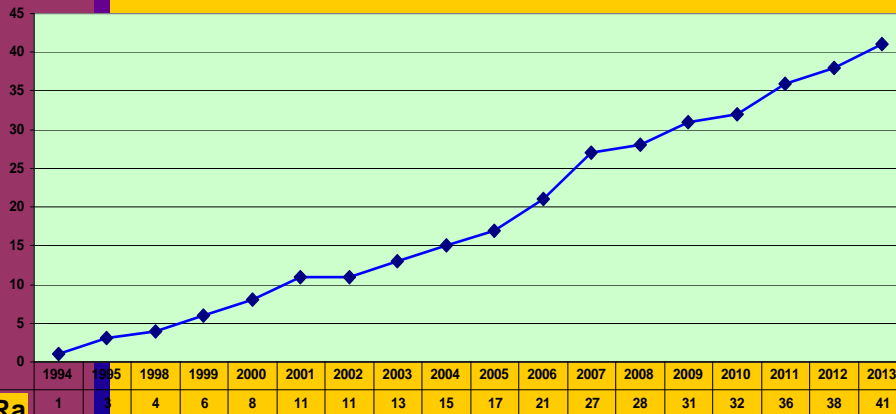
# Un accueil en croissance accompagné par le développement des RAM

41 RAM agréés en 2014

Un objectif national de 1 animateur pour 70 assistantes maternelles

(moyenne départementale de 1 pour 115)

Evolution du nombre de Ram depuis 1994



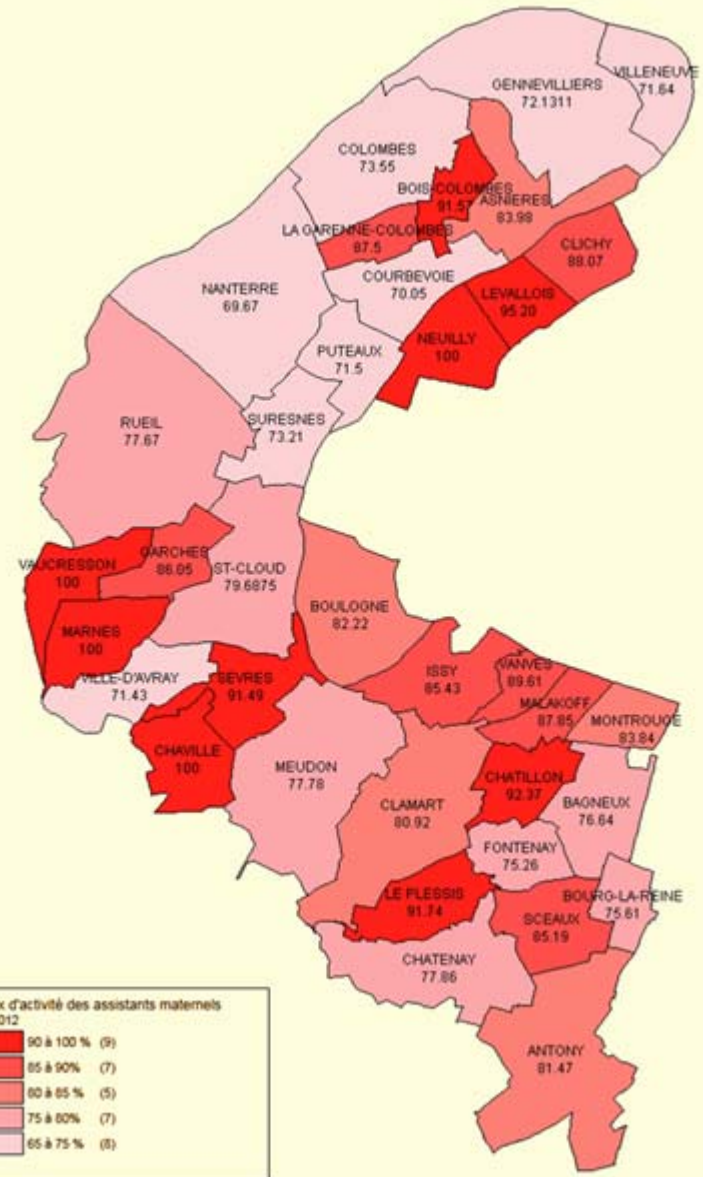


# Un taux d'emploi des assistantes maternelles inégalement réparti sur le territoire

En 2012, le département des Hauts-de-Seine comptait 5110 assistantes maternelles agréées.

Le croisement des données du Conseil général avec celles de Paje emploi indique que 4/5<sup>ème</sup> d'entre elles sont en situation d'emploi.

Taux d'emploi =  
nb assistantes maternelles en activité au mois de novembre /nb assistantes maternelles agréées Pmi X100.





# Le dispositif « Charte de qualité 92 » de la garde d'enfant au domicile des parents

En 2013, le département des Hauts-de-Seine comptait plus de 9500 familles recourant à une auxiliaire parentale à domicile.

Ce dispositif départemental, géré par la Caf et le CG et financé avec des fonds locaux, vise à accompagner des gestionnaires dans la structuration de l'offre de garde à domicile.

3 axes principaux :

- une présélection éclairée des personnes candidates à la fonction d'assistant parental
- une formation initiale et un soutien à la formation continue des assistants parentaux
- un encadrement pédagogique et un suivi de l'accueil assuré par un professionnel reconnu et qualifié dans le domaine de la petite enfance

14 services labellisés au 1/1/2015, dont 8 villes et 6 associations.



# Actualité sur les dispositifs financiers de la Caf (investissement)

## **Création de places de crèche**

Revalorisation de 2000€ au 1/01/2015 des aides à la création au titre du plan crèche : 9400€/ place (+ 1600€ dans les 15 communes en dessous de la moyenne départementale)

## **Création de RAM**

Financement jusqu'à 80% au titre du plan crèche

## **Création de LAEP**

Financement jusqu'à 80% sous forme de subvention (association) ou prêt (ville)

## **Rénovation**

Accroissement du fonds de rénovation national pour financer des rénovations et éviter ainsi des fermetures : 3700€/ place (si pas de création de place, sinon, plan crèche possible)

## **Aides à l'investissement pour une meilleure application de la PSU**

espaces cuisine ou couches, informatisation

## **Assistantes maternelles et MAM**

Prime d'installation et PALA (Prêt à l'amélioration du lieu d'accueil)



# Actualité sur les dispositifs financiers de la Caf (fonctionnement)

## **Etablissement d'accueil du jeune enfant**

Prestation de service unique, à l'heure, pour les enfants de 0 à 6 ans  
+ complément de financement au titre du CEJ pour l'accueil et le pilotage

## **Appel à projet handicap**

Financement de projet d'accueil d'enfants handicapés en EAJE: formation, coordination, surcoût lié à du personnel spécifique...

## **Public prioritaire**

Financement de structures travaillant avec du public en insertion sociale  
Seuil de 10% d'enfants pauvres et projet SOLEIL

## **RAM**

Prestation de service RAM (aide au poste d'animateur)  
+ complément de financement au titre du CEJ

## **LAEP**

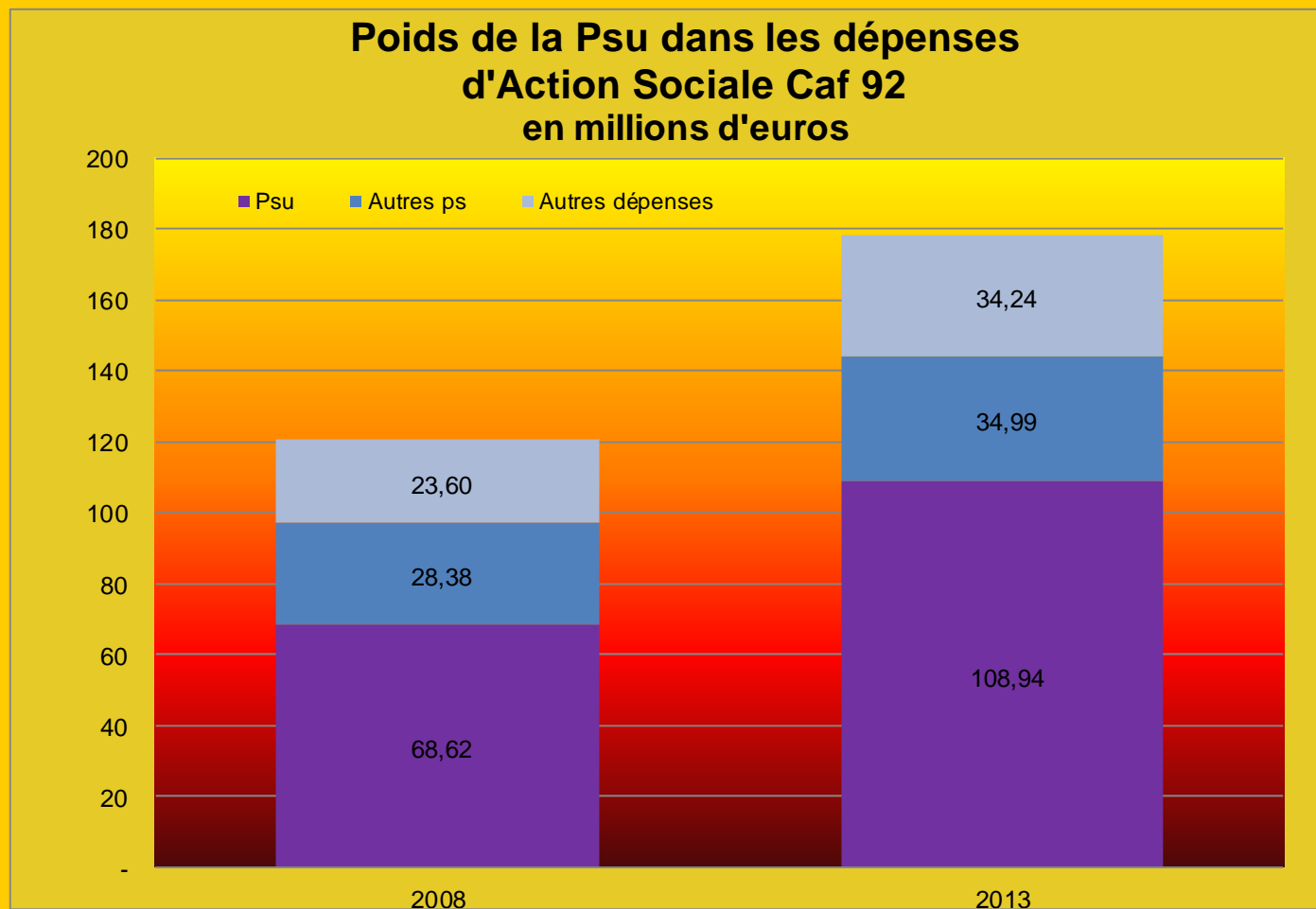
Prestation de service LAEP (avec intégration des heures de préparation de l'activité) + complément de financement au titre du CEJ





# Un effort financier de la Caf particulièrement soutenu

En 5 ans les dépenses liées à la PSU ont augmenté de 59 %





# L'application d'une PSU modulée en fonction du service

## Niveau maximal PSU + participation familiale

	(Psu + part.fa.)/heure 2014	(Psu + part.fa.)/heure 2015	(Psu + part.fa.)/heure 2016	(Psu + part.fa.)/heure 2017
taux de facturation <=107%, couches et repas	4,77	5,02	5,27	5,52
taux de facturation <=107%, sans couches ou repas	4,69	4,82	4,97	5,12
taux de facturation >107% et <=117%, couches et repas				
taux de facturation >107% et <=117%, sans couches ou repas	4,59	4,64	4,69	4,73
taux de facturation >117%, couches et repas				
taux de facturation >117%, sans couches ou repas	4,55	4,55	4,55	4,55



**Merci**  
**de votre attention**